



Zone d'intervention du SESSAD dans l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe



48-50 rue des Éliets, 59610 Fourmies
tél : 03 27 57 20 27



2 rue de l'Ancienne Gare, 59440 Avesnelles
tél : 03 27 60 17 92

sessad@associationtraitsdunion.org

Le Pôle Médico-Social Enfance est organisé en établissements et service accueillant des enfants, des adolescents et des jeunes adultes âgés de 2 à 20 ans, en situation de handicap. Ils sont accompagnés par des équipes pluridisciplinaires au sein d'établissements (IME et IME Pro) ou en milieu ordinaire (SESSAD).

49 rue Roger Salengro
59132 Trélon
Tél : 03 27 60 81 40 choix 2
Directrice de Pôle :
Marie-Christine Eneau

49 rue Roger Salengro, 59132 Trélon - Téléphone : 03 27 60 81 40
contact@associationtraitsdunion.org - www.associationtraitsdunion.org



SECTEUR DU
HANDICAP

SESSAD

Service d'éducation spéciale et de soins à domicile



Le Service d'Éducation Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD) accompagne des enfants et jeunes âgés de 2 à 20 ans, présentant une déficience intellectuelle ou des difficultés d'adaptation qui perturbent la socialisation et l'accès aux apprentissages.

MISSIONS

- Favoriser l'inclusion sociale, scolaire et professionnelle de l'enfant.
- Travailler sur les compétences et le potentiel de progression de l'enfant.
- Conseiller et accompagner les parents dans des réponses appropriées aux besoins de leur enfant, soutenir la fonction éducative des parents.
- Coordonner les interventions nécessaires aux besoins de l'enfant en lien avec les différents partenaires.

UNE ÉQUIPE, DEUX SITES à Avesnelles et Fourmies

6 éducateur(trice)s spécialisé(e)s, 1 assistante sociale, 1 médecin généraliste, 1 infirmière, 3 orthophonistes, 2 psychomotricien(ne)s, 2 psychologues, 1 agent de service, 2 secrétaires, 1 chef de service.

En complément, 2 enseignants spécialisés sont mis à disposition par l'Éducation Nationale.

INSCRIPTION

L'inscription est consécutive à une demande parentale accompagnée d'une notification d'orientation spécialisée de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

L'admission est proposée après étude du dossier et entretien préalable avec l'enfant et ses parents par le médecin et le chef de service.

MISE EN ŒUVRE

Un projet personnalisé est défini avec chaque enfant, sa famille et les partenaires extérieurs présents dans son environnement.

Ce projet prend en compte la singularité des besoins de l'enfant et se décline sur 3 axes :

- La santé
- L'autonomie
- La participation sociale

LIEUX D'INTERVENTION



L'accompagnement des professionnels se réalise dans les différents lieux de vie de l'enfant :

- les crèches,
- les écoles maternelles et élémentaires,
- les collèges et lycées,
- les structures d'accueil de loisirs ludiques et culturels,
- les clubs sportifs,
- le domicile familial,
- et les locaux du SESSAD.